

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DDCT - DASES 32 Subvention (123 000 euros) à 22 associations et 10 conventions pluriannuelles d'objectifs portées par le SEII dont 1 inter direction, 2 avenants à des Convention pluriannuelles d'objectifs antérieures pour le financement de 23 projets au titre de l'intégration.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à 22 associations ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 19 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Pour les permanences juridiques et l'accompagnement administratif :

Article 1 : une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'Association des Tunisiens de France (13665) pour une action localisée dans le 10^e intitulée « Médiation juridique et sociale pour l'accès et l'exercice des droits » (2019_05455).

Article 2: une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association Droits d'Urgence (184146) pour une action intitulée « Permanences juridiques gratuites et suivi de dossiers » (2019_04039). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2021) correspondant à ce projet

Article 3 : une subvention d'un montant de 3 500 € est attribuée à l'association Réseau Chrétien-Immigrés (17069) pour une action intitulée « Soutien des migrants parisiens les plus en difficulté » (2019_00485). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2021) correspondant à ce projet.

Article 4: une subvention d'un montant de 4 000 € est attribué à l'association Femmes de la Terre (13527) pour une action intitulée « Permanence d'écrivain public et d'accès aux droits » (2019_05461). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2021) correspondant à ce projet.

Article 5: une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (13890), pour une action localisée dans le 19^e, intitulée « Accueil et accompagnement juridique » (2019_00598).

Médiation :

Article 6: une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association Espace d'accueil, d'animation interculturelle et sociale dit Espace Universel (10265) pour une action localisée dans le 10^e intitulée « Accompagnement social des familles et soutien à la parentalité, ateliers de sociolinguistique et santé » (2019_06217).

Article 7 : une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'Association Franco Africaine des Femmes Parisiennes (19843) pour une action localisée dans le 13^e intitulée « Aide à l'intégration des femmes et des familles migrantes par l'accompagnement individuel à l'accès aux droits et l'apprentissage du français » (2019_04266).

Article 8: une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association la Maison d'Haïti (16239) pour une action intitulée « Subvention de fonctionnement pour l'aide à l'intégration des Haïtiens et la promotion de la culture » (2019_00671). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2021) correspondant à ce projet.

Article 9 : une subvention d'un montant de 1 500 € est attribuée à l'association ADRIC (19513) pour une action intitulée « Accès à la citoyenneté des personnes migrantes » (2019_00622). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2021) correspondant à ce projet.

Accès à la santé :

Article 10 : une subvention d'un montant de 3 500 € est attribué à l'association Basiliade (19835), pour une action localisée dans le 18^e, intitulé « DROITS Lieu ressource pour l'orientation vers l'accès aux droits et aux soins, pour lutter contre la précarité et l'isolement des migrants à la Goutte d'Or » (2019_05456).

Article 11 : une subvention d'un montant de 1 500 € est attribuée à l'association Migrations Santé France (16263) pour une action « Accès aux droits et lutte contre les inégalités sociales de santé » (2019_00761). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2021) correspondant à ce projet.

Formations linguistiques / Ateliers Sociolinguistiques :

Article 12 : une subvention d'un montant de 7 000 € est attribuée à l'association Espace 16 (20983) pour une action localisée dans le 17^e, concernant « l'apprentissage du français à Paris » (2019_00730). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle (2019-2021) correspondant à ce projet.

Article 13 : une subvention d'un montant de 17 000 € est attribuée à l'association Réseau Alpha (20103) pour une action non localisée, concernant « le référencement et la cartographie de l'offre d'apprentissage du français à Paris » (2019_03001). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2021) correspondant à ce projet.

Article 14: une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association Les Amis de la bienvenue (11305) pour une action localisée dans le 13^e, concernant « des ateliers sociolinguistiques » (2019_05377) et d'un montant de 2 000 € pour les « ateliers périscolaires » (2019_02574) avec la DASES. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs (2018-2020) correspondant à ce projet.

Article 15: une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association pour l'éducation, l'intégration et le développement (AEID - 59321) pour une action localisée dans le 19^e, concernant des « Parcours Sociolinguistiques pour l'Intégration Sociale et Professionnelle des Familles Immigrées » (2019_01543). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2021) correspondant à ce projet.

Accompagnement des résidents des foyers de travailleurs migrants :

Article 16 : une subvention d'un montant de 15 000 € est attribuée à l'association Autremonde (8563), pour son action localisée dans le 20^e arrondissement et intitulée « Ateliers de français et orientation, accès aux droits et activités socioculturelles » (2019_05268), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2018 au 31/12/2020. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs (2018-2020) correspondant à ce projet.

Article 17 : une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée au Collectif Pour l'Avenir des Foyers (103402), pour son action intitulée « enquête, animation et soutien auprès des résidents des logement-foyers » (2019_00558).

Article 18 : une subvention d'un montant de 18 000 € est attribuée à l'association Raconte-Nous Ton Histoire (8565), pour son action intitulée « apprendre-comprendre au sein des résidences sociales Bisson, Argonne, Riquet, Fontaine au Roi » (2019_05374), dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2018 au 31/12/2020. . Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs (2018-2020) correspondant à ce projet.

Connaissance des migrations :

Article 19 : une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association BATIK International (16136), pour son action localisée dans le 13^e arrondissement et intitulée « 13'Sages » (2019_00529).

Article 20 : une subvention d'un montant de 8 000 € est attribuée au Centre d'Études sur les Migrations Internationales (75761), pour le fonctionnement du centre de ressource et de sensibilisation sur les migrations internationales (2019_00588).

Article 21 : une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association Remember (162621), pour son action intitulée « Paris Métis » (2019_00683).

Article 22: une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association Trajectoires : recherches historiques et action sociale (12646), pour son action localisée dans les 19^e et 20^e arrondissements et intitulée « commerces et migrations dans l'Est parisien : parcours-ballades thématiques » (2019_01197).

Article 23 : La dépense correspondante pour les articles 1 à 13 et 15 à 22, s'élevant à 120 000 €, est imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires au chapitre fonctionnel 935, destination 5200001 Intégration-politique de la ville du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019.

Article 24 : La dépense correspondante pour l'article 14, s'élevant à 3 000 €, est imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires pour 1 000 € au chapitre fonctionnel 935, destination 5200001 Intégration-politique de la ville et pour la DASES pour 2 000 € chapitre fonctionnel 934, nature 6526, rubrique 428, destination 4280004 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO